

Projet AZHUREV

Aménagement d'une Zone HUMide à Reims pour l'Épuration et le Vivant



REIMSMETROPOLE



Contexte – Agglomération de Reims

Systeme d'assainissement :

- Systeme quasi-séparatif
- Une STEP traitant les EU de 19 communes (225 000 hab) mais également une part non négligeable d'eaux pluviales

Milieu récepteur :

- Vesle – cours d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole
- Impact important de l'agglomération, en particulier en période d'étiage

- REIMS METROPOLE propriétaire de 160 ha situés en aval de la STEP

Préambule - Montage du projet

Stratégie nationale de la biodiversité:

Appel à projet du Ministère de l'écologie - Lauréat en 2012

« Projets innovants dans le domaine de l'ingénierie écologique »

Volet 1 : « phytoépuration et phytoremédiation »

Projet de démonstration en matière d'ingénierie écologique

Préambule - Montage du projet

Principe contractuel du projet

Partenariat public/privé contractualisé sur la base d'un consortium

- Bureaux d'études privé : études, conception, suivi du projet – financement propre et subventions
- RM : travaux – financement propre et subventions

Partenaires :

Reims Métropole - SINBIO - ESOPE (BE en écologie) - METIS (Sociologue) - Laboratoire de Réactions et Génie des Procédés (Nancy)

Avec le soutien de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Objectifs du projet

- 1- Mettre en place une zone humide artificielle en aval de la STEP
 - Traitement des eaux pluviales (40 % à terme)
 - Traitement complémentaire des eaux traitées par la STEP

Tester différentes techniques sur une zone restreinte de 5 à 10ha en vue de généraliser à terme sur 160 ha

- 2- Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau en utilisant le potentiel naturel d'une zone actuellement peu valorisée – notamment sur des paramètres actuellement pas traités par la STEP, les micropolluants
- 3- Réduire le traitement des eaux pluviales coûteux et impactant pour l'environnement sur l'actuelle STEP en utilisant des techniques naturelles
- 4- Réduire l'impact hydraulique de notre système d'assainissement en lissant les rejets en période de temps de pluie

Localisation

Le site est situé à l'ouest de Reims, à proximité de la station d'épuration de Reims Métropole

Surface totale: 160 ha
Epanchage d'eaux résiduaires urbaines de 1885 à 1965 (80 ans)

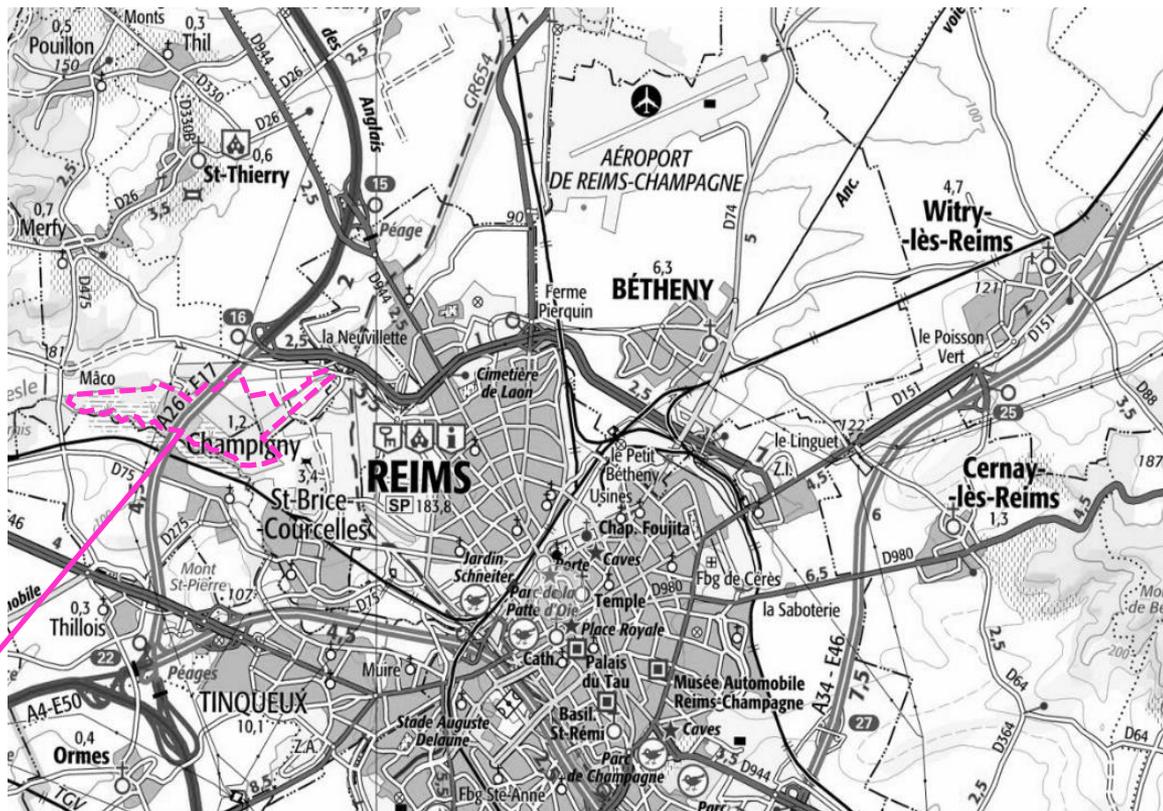
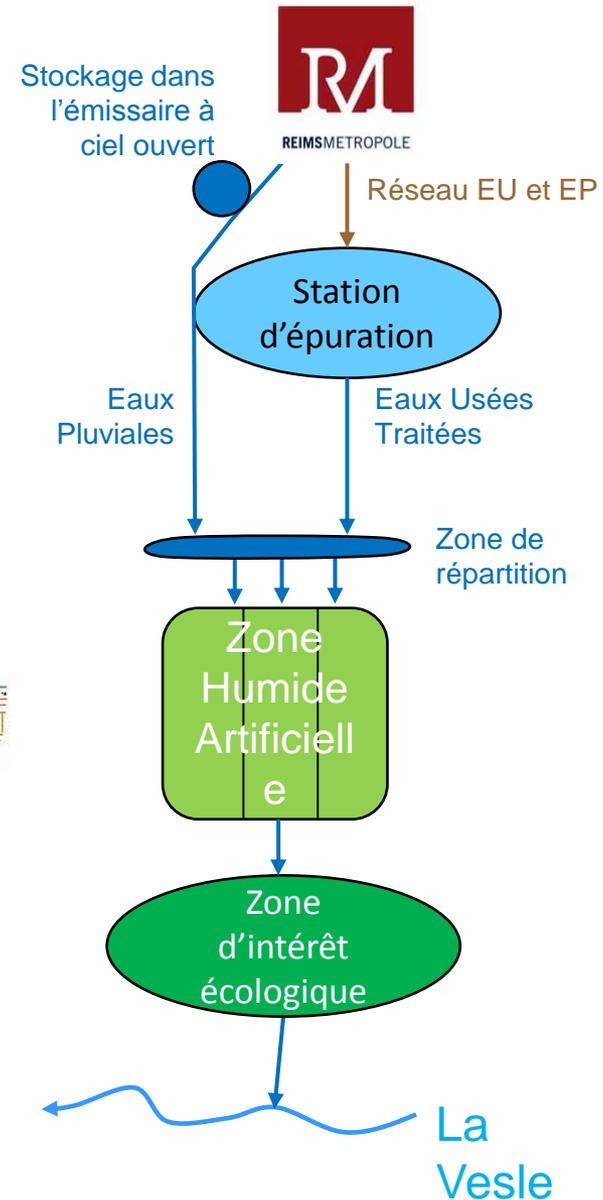
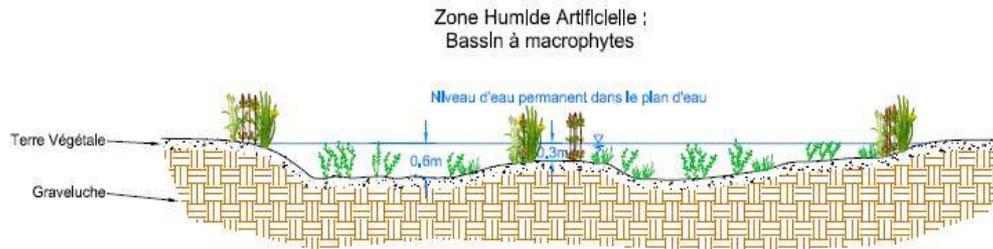
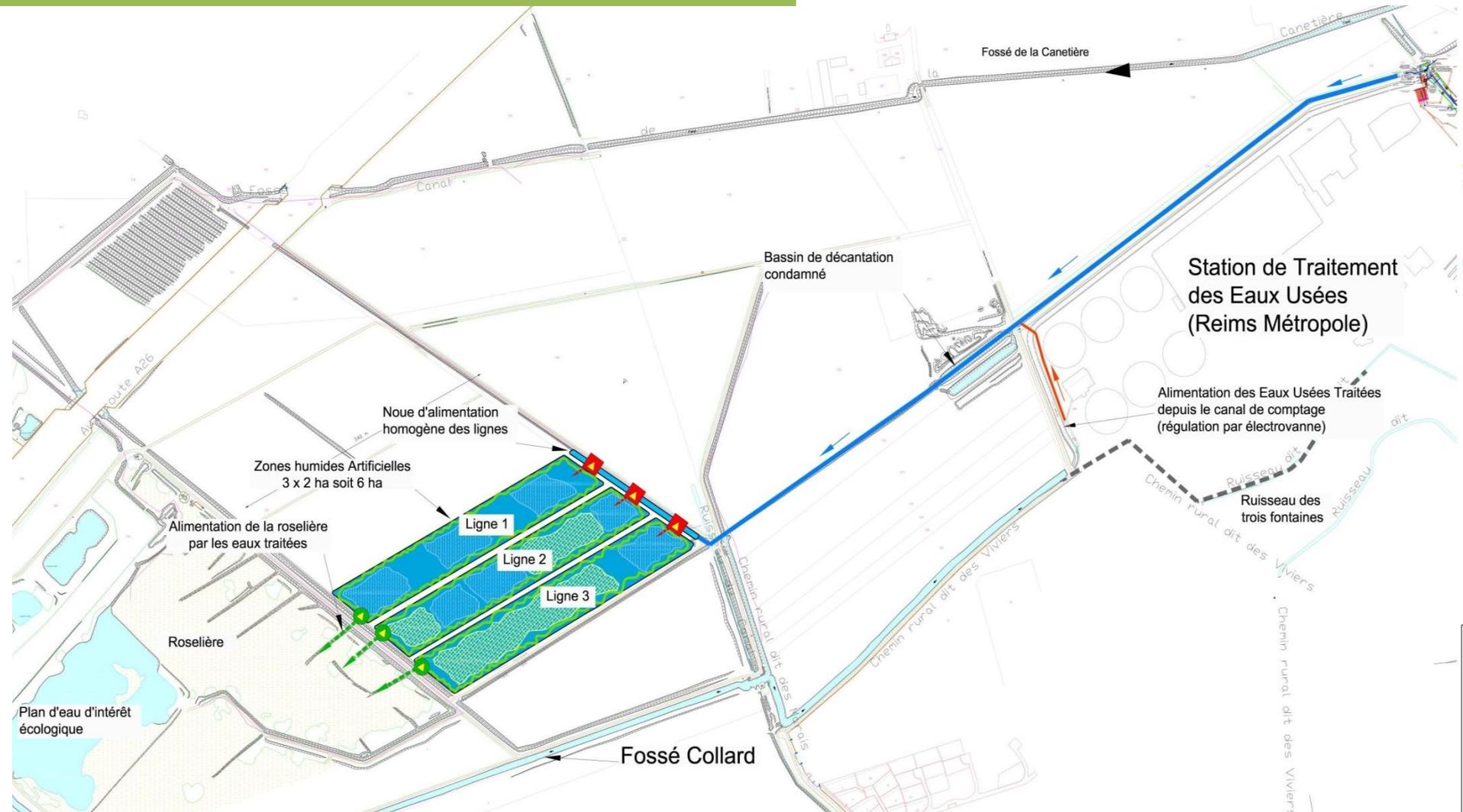


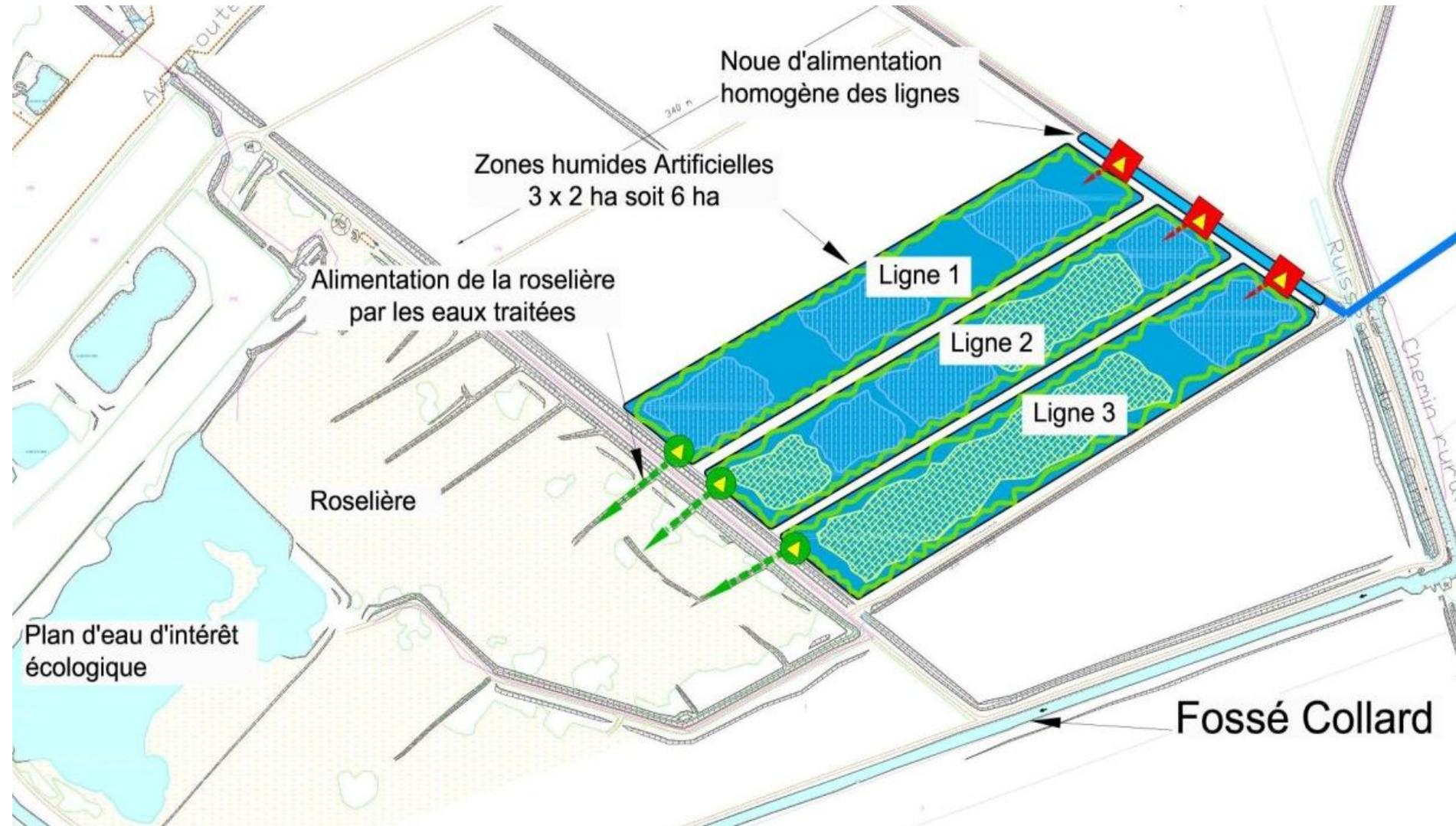
Schéma de principe pour l'expérimentation



Présentation des travaux



Zone humide artificielle

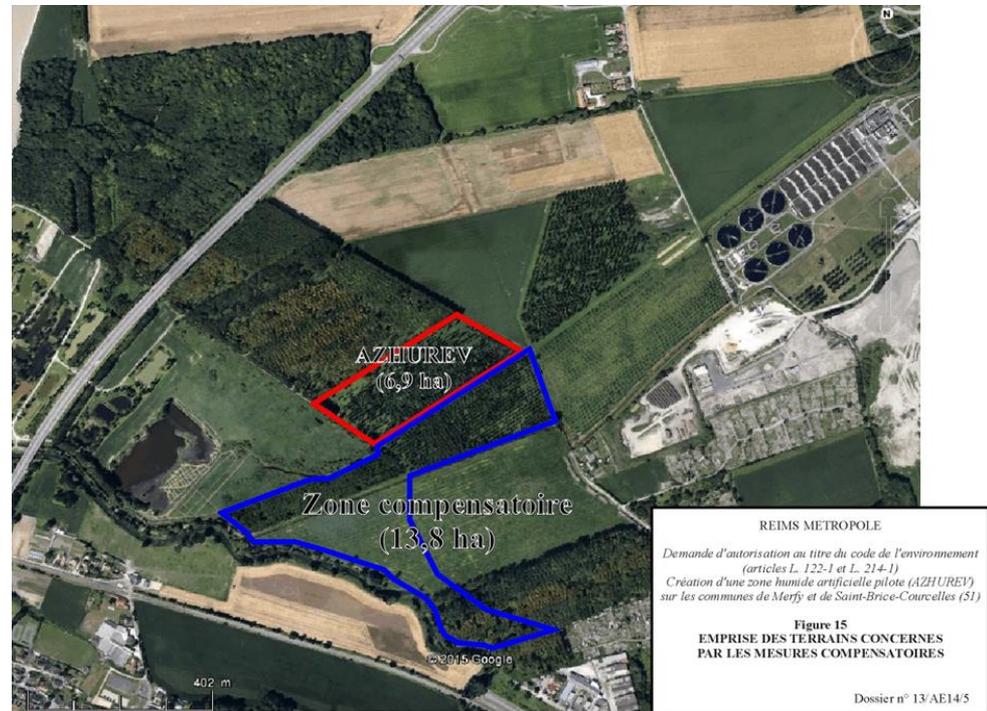


Obligations réglementaires

Le projet a été soumis à

- une demande d'autorisation de défrichement des 6,9 ha (peupleraie)
=>L'arrêté préfectoral du 22 septembre 2015
 - avec un reboisement de 9,40ha
 - ou de s'acquitter d'une contribution financière de 60 324€.

- une autorisation loi sur l'eau relative à la destruction de zone humide accompagnée d'une étude d'impact et enquête publique.
=>L'arrêté préfectoral du 01 août 2016 compensation de 200% de la surface de destruction soit 13,8 ha.

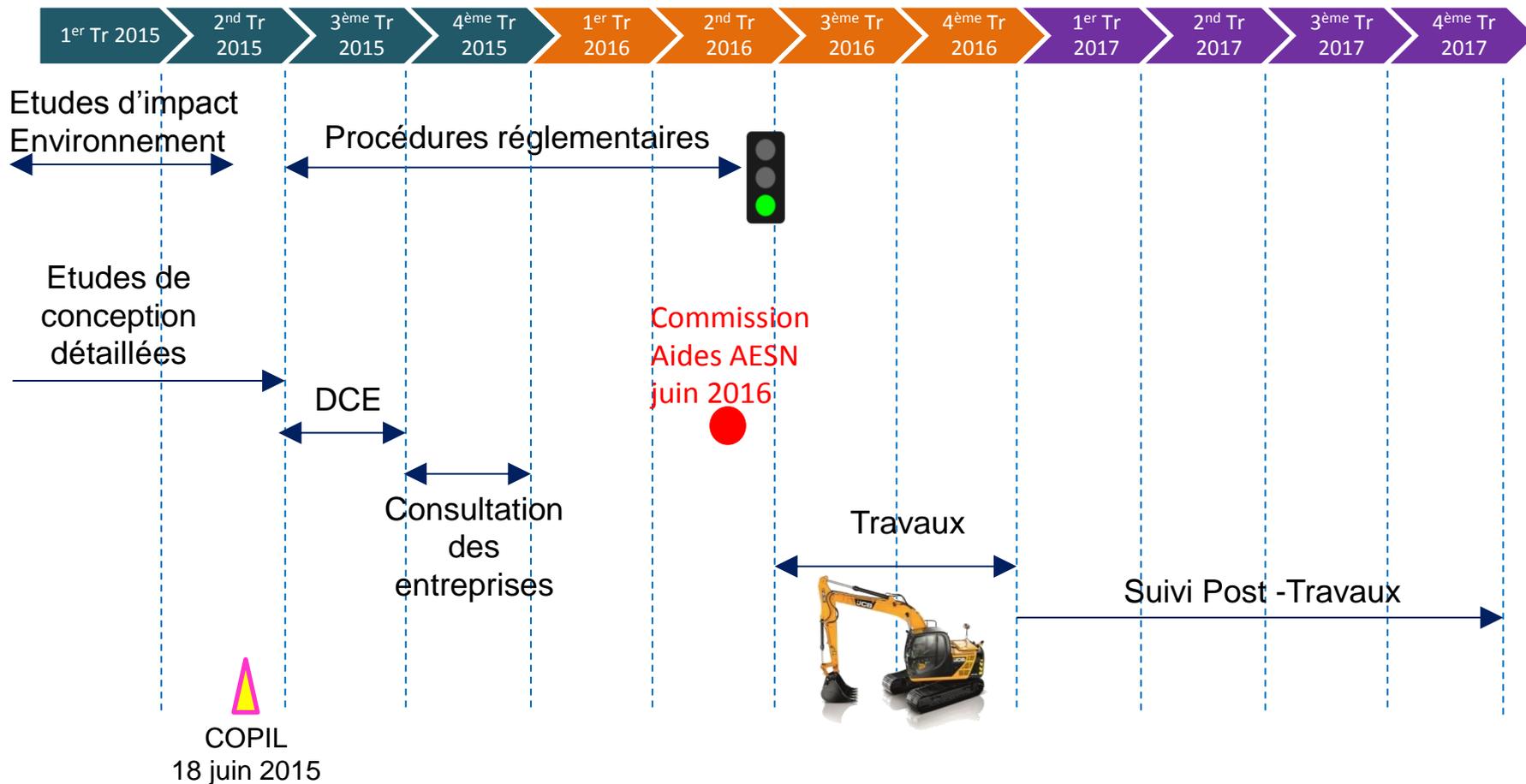


Calendrier

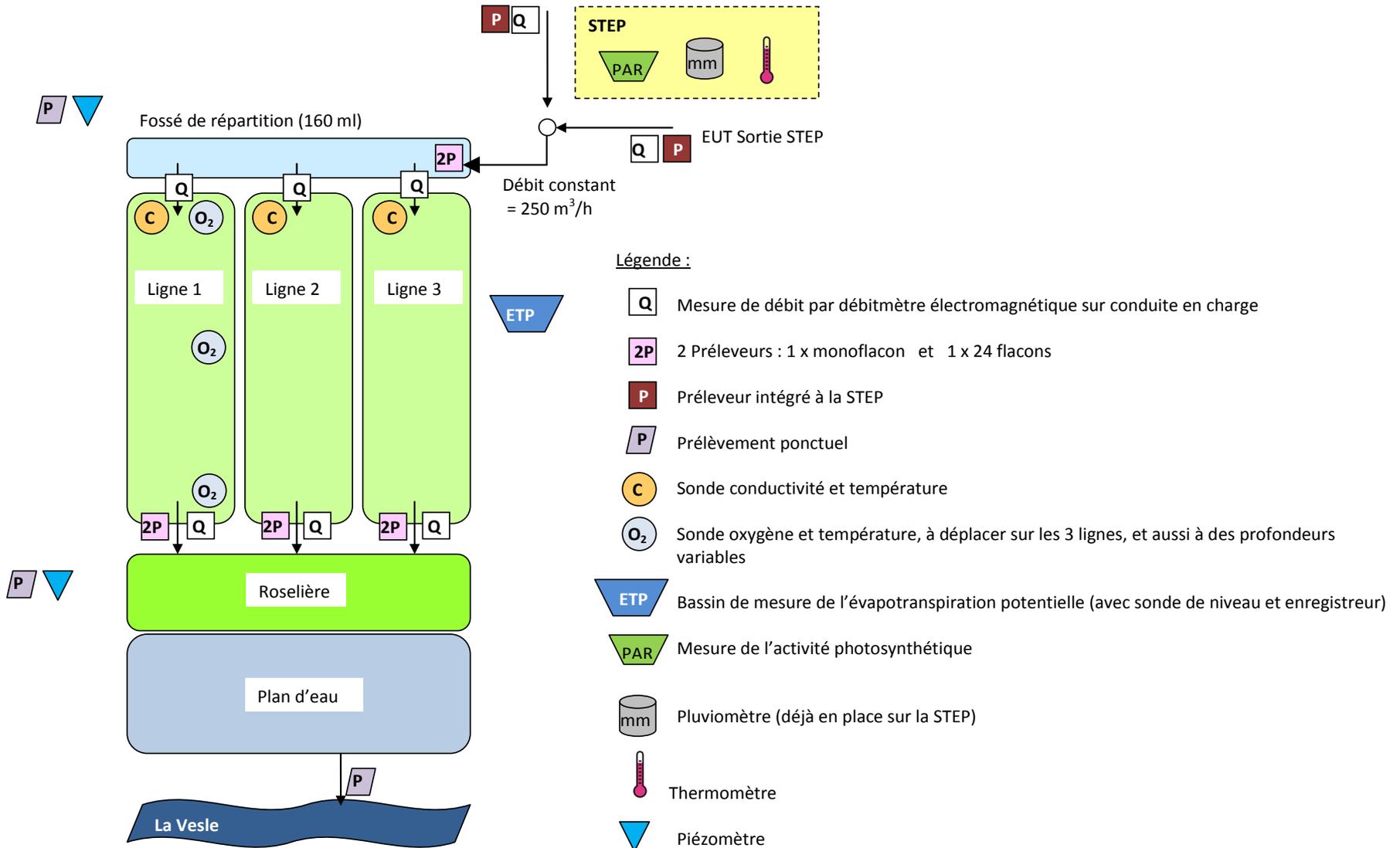
2015

2016

2017



Suivi de l'expérimentation



Perspectives

- Suivi de l'expérimentation sur plusieurs années
 - .Suivi du site
 - .Suivi de l'impact sur le milieu récepteur

- Puis extension à l'ensemble des 160 ha

MERCI DE VOTRE ATTENTION